

Grand Paris Sud Eco citoyen [Collectif associatif]

Conférence de presse du 30 mai 2017

De quoi la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud sera-t-elle le nom ?

- 1- La nouvelle agglomération Grand Paris Sud (Seine-Essonne-Sénart) est née début 2016, regroupant 24 communes et 332 000 habitants, à cheval sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Pendant que la Métropole du Grand Paris prend de l'avance, en élaborant son SCOT et ses 12 PLUI, sa nouvelle carte des transports (réseau express), Grand Paris Sud tarde à imaginer son avenir.

Le choix d'un PLUI d'agglomération a été rejeté par toutes les communes, chaque ancienne communauté d'agglomération ayant tendance à préserver son pré carré en matière de transports, développement économique, etc.

La nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud est-elle condamnée à n'être toujours qu'un espace " réceptacle " dépendant de dynamiques extérieures ou peut-on imaginer un autre avenir fondé sur un développement fort, plus endogène ?

- 2- La constitution de la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud est passée très au-dessus de la tête des habitants vivant et travaillant dans ce territoire.

Tirailé dans un premier temps entre d'une part les velléités de rapprochement avec la communauté d'agglomération Melun Val de Seine et d'autre part les premières ébauches préfectorales qui poussaient ses frontières jusqu'Arpajon (plus de 500 000 habitants), le territoire de Grand Paris Sud une fois stabilisé, avec retard , n'a pas encore réussi à être perçu clairement comme son intercommunalité de référence par la population du territoire.

Un gros effort de pédagogie est nécessaire pour faire comprendre l'intérêt de ces nouvelles intercommunalités et la pertinence de la nouvelle communauté d'agglomération telle qu'elle est maintenant constituée.

- 3- Le Projet de territoire de Grand Paris Sud, actuellement en cours d'élaboration, est donc une excellente opportunité pour avancer dans ce sens. Il faudrait pour cela réunir quelques conditions, comme notre collectif GPSE l'a exprimé par écrit et oralement lors de nos rencontres avec l'exécutif de la communauté d'agglomération.

La méthode d'élaboration du projet choisie par communauté d'agglomération (insuffisance de diagnostic approfondi et de vision prospective) ne nous est pas apparue comme suffisamment efficace pour impulser une dynamique territoriale.

Quelques soient ces réserves, nous sommes en attente d'une concrétisation ordonnée des axes définis par le Projet de territoire, particulièrement en matière de développement durable.

La mise en œuvre rapide d'un SCOT nous semble à cet égard impérative pour créer les conditions d'une vraie cohérence du territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

- 4- Notre collectif associatif regroupe des associations essonniennes et seine-et-marnaises présentes et actives sur le territoire de Grand Paris Sud, particulièrement vigilantes sur ces questions de développement durable et d'environnement.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à ce que le projet de territoire de Grand Paris Sud se donne pour but une agglomération durable à travers la grille de lecture du développement durable (économique, social et environnemental), reposant sur des choix politiques assumés.

- 5- La réussite de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud ne se fera pas sans les habitants, les forces économiques, sociales, associatives du territoire.

Nous demandons à la communauté d'agglomération d'associer le plus largement possible toutes les parties prenantes du territoire à la mise en œuvre et à l'évolution de ce Projet perfectible de territoire, en organisant des réunions publiques, en donnant la parole aux acteurs du territoire.

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

Courrier : c/o ADIR Sénart 16 bis rue Raymond Eglin 77176 Savigny-le-Temple

Les associations membres du collectif :

- Association de défense de l'environnement de Sénart (ADE Sénart)
- Association de défense des intérêts des riverains des ZA de Sénart (ADIR Sénart)
- Association pour la reconnaissance de Noisement et la sauvegarde de son environnement naturel (ARNASSEN)
- Corbeil-Essonnes environnement (CEE)
- Développement durable notre avenir (DDNA)
- Evry Sud
- Evry Village
- Soisy-Etiolles environnement (SEE)